

A l'attention du Collège des Bourgmestre  
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 30 août 2017

**Concerne** : observations relatives à la demande de la Commune de Bertrix en vue d'obtenir le permis unique de classe 1 pour l'exploitation d'un circuit de moto-cross, la régularisation d'une modification sensible du relief du sol, l'aménagement d'un chemin d'accès et d'un bassin de rétention/décantation

Madame, Messieurs,

Conformément à la procédure en vigueur, vous trouverez ci-dessous une série d'observations relatives à la demande en objet.

Il y a un an, le groupe Ecolo de Bertrix vous envoyait des questions préalables à l'étude d'incidence. Pour rappel, celles-ci demandaient qu'une attention particulière soit accordée aux éléments suivants :

- Quelles garanties de sérieux et de respect des règles disposons-nous de la part de l'asbl « Baudets moto club Bertrix », gestionnaire du circuit ?
- Quel impact économique ce projet aura-t-il au niveau local (tourisme, HORECA, autres commerces) ?
- Quel impact ce projet aura-t-il sur les finances communales ?
- De quelle manière le milieu naturel se verra-t-il impacté par le projet ?

A la lecture des documents mis à notre disposition, nous ne pouvons que marquer notre inquiétude par rapport au projet.

**En effet, l'asbl « Baudets motos club » n'a jusqu'à présent pas démontré sa capacité à respecter les règles** comme les fréquences et jours d'entraînements, les types de véhicules autorisés à utiliser le circuits, les normes de bruits, etc. Actuellement encore, très régulièrement, on remarque de l'activité en semaine ou en week-end sur le circuit alors qu'aucun permis n'est en cours.

Et pourtant, ce sera à cette asbl que reviendra le rôle d'appliquer les contraintes figurant dans l'éventuel futur permis d'exploiter en matières de lavage des véhicules (interdit sur le site), de déversement des eaux usées, d'utilisation de tapis écologiques, de respect des normes de bruits, etc.

Il conviendrait en outre de vérifier si cette asbl est bien en ordre par rapport à ses obligations légales : publication des statuts conforme aux prescrits de la dernière réforme des asbl, publication annuelle des comptes et de la liste des membres, etc.

En ce qui concerne **l'impact économique de ce projet, nous pensons qu'il est plutôt négatif** car ce projet est totalement incompatible avec le tourisme doux, axé sur le

caractère rural et le cadre naturel privilégié de notre Commune, alors que *Bertrix est une commune essentiellement rurale dont une des vocations est le tourisme. Bertrix et ses villages sont nichés au cœur de forêts où la quiétude accentue la beauté naturelle des paysages* (repris du site internet communal).

L'étude d'incidence n'aborde la question de **l'impact économique** qu'en ce qui concerne 1/ la perte de surface agricole 2/ les itinéraires de promenades proches du circuit 3/ l'incidence sur la zone d'extraction de la carrière des Rochettes. C'est insuffisant.

Quel impact sur les chambres d'hôte ? Les touristes confrontés aux bruits des motos (que ce soit lors des entraînements ou des compétitions) ne seront-ils pas 'naturellement' récalcitrants à l'idée de revenir à Bertrix ? Les inévitables débordements des amateurs de motos ne vont-ils pas causer préjudice aux promeneurs et autres usagers doux ? ...

Ces questions et d'autres encore relatives à l'impact économique global du projet devaient être étudiées.

**L'impact du projet sur les finances communales** est pour nous un élément qui doit être étudié en profondeur.

Il y a tout d'abord le coût des études d'incidences successives qui en août 2016 s'élevait déjà à 35.000 €.

Mais c'est bien peu de choses par rapport aux frais d'aménagement du chemin alternatif et des frais occasionnés pour la collectivité de l'organisation même des activités : encadrement policier, encadrement sanitaire, réparation et entretien des chemins d'accès suite aux inévitables dégradations en raison du passage de multiples véhicules...

La question fondamentale à se poser est donc : **quel coût pour quel profit ?** Combien de Bertrigeois profiteront-ils de l'infrastructure ? **Cet argent ne pourrait-il pas être utilisé plus opportunément pour la pratique de sports accessibles à chacun, et pas pour une élite pétaradante étrangère à la commune ?**

Le terrain de moto-cross se situe en zone agricole. Il est dès lors important de tenir en compte le fait qu'un jour ou l'autre (au terme de l'exploitation, ou en cas de refus de permis) **ce terrain doit retrouver sa vocation agricole.** Le promoteur aura-t-il la capacité financière pour cette remise en état ?

Comme écologistes, nous tenons bien évidemment à ce qu'une attention particulière soit apportée à la **réduction de l'impact sur l'environnement.**

A cet égard, nous pointons certains manquements :

- la volonté de ne pas clôturer le circuit, alors que cette solution permet de limiter l'accès aux seuls entraînements et compétitions ;
- l'autorisation d'utilisation des moteurs 2 temps, une technologie archaïque dépassée et plus polluante que les 4 temps ;
- l'absence de mesures pour limiter l'accès par le sentier 35 ;
- le refus de planter une lisière ;
- etc.

En outre, **le chemin alternatif proposé et étudié par l'étude d'incidences est selon nous une mauvaise alternative.**

La CCATM, consultée lors de la précédente demande de permis, avait d'ailleurs à l'unanimité proposé un chemin alternatif au départ de la route Auby-Bertrix, cette proposition permettant d'éviter le transit par Bertrix. Nous sommes étonnés que cette solution ne soit pas prise en compte.

Quelques remarques par rapport au chemin alternatif proposé :

- il semble totalement **impraticable** par des mobilhomes pourtant très nombreux lors des compétitions. A un endroit, le chemin présente un angle de 60 %, suivi d'une montée à 15 %. Impraticable donc !
- **il ne résout en rien la problématique de transit par les rue de la Spinette et de la Tannerie** : afin d'éviter l'aménagement d'aires de croisement, la mise en place d'un bouclage à sens unique pourrait être réalisée via les rue de la Tannerie/Spinette et le chemin d'accès alternatif (page 30 du résumé non-technique) ;
- il est justifié par le fait qu'il tend à assurer ou améliorer le maillage des voiries, à faciliter les cheminements des usagers faibles et à encourager l'utilisation des modes doux de communication (Extrait de la note d'Idélux à l'attention de la Commune de Bertrix).  
Créer un chemin de quatre mètres de large pour faciliter le cheminement des usagers faibles ???? Cherchez l'erreur.

Pour toutes ces raisons, le groupe local ECOLO marque sa ferme opposition au projet en objet.

En vous remerciant pour l'attention prêtée à ce courrier, nous vous prions de recevoir, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le groupe ECOLO,  
Jean-Pierre Graisse, Conseiller communal  
Nicolas Cornet et Patrick Bert, coprésidents du groupe local ECOLO